

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE-EN-SALLAZ
Séance publique du 11 janvier 2016
Convocation du 7 janvier 2016

L'an deux mille seize, le onze janvier à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le sept janvier deux mille seize, s'est réuni sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire.

Présents : Mmes CHENEVAL Laurette, SOLLIER Marie, Corinne VERNANCHET, PAILLET Marjorie, MM. CASANOVA Léandre, BUCHACA Joël, GERMAIN Grégory, DEMOULIN Jean-Philippe, JOLY Philippe, LUCE Fabien, PERROUX Maxime, BLANC Frédéric

Absents excusés : Mme TALLON Brigitte, M. JOSSE Jérôme

Absents représentés : M. PAUTLER Claude

M. PERROUX Maxime est élu secrétaire de séance.

➤ **DELIBERATION**

N°01 Acquisition de parcelles au lieu-dit Les Maillets - Paiement de la soulte - Complément délibération n°2015-63

- Le Conseil Municipal,
- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE le versement, conformément à l'acte de vente annexé à la présente délibération, une somme de 125 € correspondant à l'indemnité de remploi non perçue intégralement.

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2015 - Article 2111.

N°02 Décision modificative n°1 - Budget annexe Eau 2015

- Le Conseil Municipal,
- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTTE les écritures comptables suivantes :

- En dépenses de fonctionnement :
 - Au chapitre 66 "Charges financières" Article 66112 "Intérêts - Rattachement des ICNE" : +3 000 €
 - Au chapitre 023 "Virement à la section d'investissement" : -3 000 €
- En recettes d'investissement :
 - Au chapitre 13 "Subventions d'investissement" Article 131 "Subventions d'équipement" : +3 000 €
 - Au chapitre 021 "Virement de la section d'exploitation" : -3 000 €

N°03 Taxe d'habitation - Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides

- Le Conseil Municipal,
- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DECIDE d'instituer l'abattement spécial à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides à compter du 1er janvier 2017 ;

CHARGE Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

N°04 PE4R - Demande de subvention

- Le Conseil Municipal,
- entendu l'exposé de Mme le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTTE le versement à l'Association Petite Enfance des 4 Rivières (PE4R) d'une subvention correspondant au 1er acompte de la subvention de fonctionnement 2016, soit, pour Ville-en-Sallaz, la somme de 33 580 €.

DIT que les crédits sont inscrits au BP - Compte 65541.

➤ **AGENDA DU TRIMESTRE**

- ❖ Conseil Communautaire CC4R : lundi 18 janvier 19h
- ❖ Cérémonie des Vœux : samedi 23 janvier à 19h
- ❖ SCOT - présentation du PADD : réunion publique le lundi 25 janvier à 19h à la salle des Fêtes de Viuz

Prochaine séance du Conseil Municipal : Lundi 8 février 2016

Fin de séance : 21h00

Le Maire
Laurette CHENEVAL